

## Au-delà de l'Europe des poids lourds

**P**OUR L'UNION EUROPÉENNE, l'affaire est dans le sac! Plus rien ne s'oppose à la conclusion des négociations bilatérales avec la Suisse. Le prix du passage de nos Alpes – pratiquement diminué de moitié – est désormais compatible avec la politique européenne des transports. Le dernier verrou est tombé. Reste la traditionnelle négociation de marchand de tapis pour boucler les sept dossiers qui demeurent ouverts jusqu'à la dernière minute. Mais ces questions fondamentales étant réglées, aucun des quinze pays de l'Union européenne ne prendra la responsabilité d'opposer son veto à l'accord.

Il appartient donc au peuple suisse et à lui seul de concrétiser ce rapprochement avec l'Europe. Il y aura une ou plusieurs demandes de référendum. C'est sûr. Mais parions sur leur échec. Les plus récents sondages semblent montrer un retournement de l'opinion en faveur de l'Europe. Une confortable majorité ne craindrait plus l'adhésion. Il convient cependant d'interpréter les sondages avec la plus grande prudence.

Moritz Leuenberger a déjà annoncé la couleur. Le Conseil fédéral se bornera à défendre le résultat des bilatérales et mettra la sourdine sur l'adhésion, qui reste pourtant son objectif stratégique. Mais, hasard du calendrier, le gouvernement doit se prononcer avant l'été sur la deuxième initiative des jeunes en faveur de l'adhésion. Pour

éviter une collision des dossiers, le Conseil fédéral va sans doute repousser son message de six mois. La loi le lui permet, pour autant qu'il présente un contre-projet. C'est ce qu'il fera, après donc le vote référendaire sur les bilatérales.

À défaut d'être mobilisatrice, la prudence gouvernementale est compréhensible. Mais elle ne doit pas paralyser les partisans de l'Europe. L'accord bilatéral offre à la Suisse un certain nombre d'avantages qui semblent suffire aux milieux économiques. Il ne corrige, en revanche, aucune des faiblesses politiques dont souffre notre

*Un rejet des accords bilatéraux aggraverait durablement l'isolement politique de la Suisse*

pays. Rappelons pour mémoire l'humiliation d'une Suisse contrainte de s'aligner systématiquement sur les décisions que quinze pays ont

prises sans elle. Rappelons aussi un illogisme fondamental. Notre pays avide de paix ne participe pas à l'Union européenne qui a pourtant banni la guerre dans tout l'ouest du continent. Ajoutons de nouvelles menaces. La Suisse pourrait devenir le refuge des criminels et des immigrants clandestins pourchassés par l'Europe sécuritaire que vient de créer le Traité d'Amsterdam.

Un rejet des accords bilatéraux serait dévastateur. Il aggraverait durablement l'isolement politique de la Suisse. Les europhiles doivent le dire clairement. La frilosité défensive est une mauvaise tactique pour arrêter le bulldozer blochérien. **AT**

# Une affaire des partis?

*Passées les élections, les partis politiques genevois placent leurs pions.*

*Commissions et conseils d'administration sont ainsi investis par les représentants des partis.*

*Mais le souci d'efficacité des entreprises publiques et parapubliques doit primer sur les quotas politiques.*

LE GRAND CONSEIL genevois a désigné lors de sa dernière séance ses représentants dans une multitude d'organismes publics et parapublics. En prélude, il avait donné suite à une revendication de l'Alliance de gauche: il n'y a plus d'ambiguïté ni de marge de manœuvre possible, c'est pratiquement partout «un membre par parti représenté au Grand Conseil» (six pour la présente législature).

Sont ainsi mis à la même enseigne des organismes de concertation (Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire ou Conférence de l'instruction publique), des organismes ayant des compétences de préavis, de délibération ou de recours (Commission des monuments, de la nature et des sites, Commission de libération conditionnelle, Commission de recours en matière d'impôt ou Commission de surveillance des professions de la santé) et des conseils d'administration d'établissements ayant une activité économique et une autonomie juridique (Aéroport international de Genève, fondations immobilières ou Palais des expositions).

## Éviter la confusion des rôles

Pour ces derniers en tout cas, la formule a fait son temps. La désignation par les partis de membres méritants qui souhaitent garder un pied dans les affaires de la cité (cas le plus fréquent), ou même de députés compétents et actifs, a-t-elle pu se justifier un jour? En tout cas ce n'est plus un moyen adapté à la gestion d'entreprises. Car tous ces établissements en sont, et ils ont des responsabilités spécifiques tant vis-à-vis des pouvoirs publics, qui les financent en tout ou en partie, que vis-à-vis de leur clientèle, des destinataires directs et indirects de leur activité.

L'idée sous-jacente à cette pratique institutionnelle, qui tendait à assurer par ce biais une décentralisation souhaitable de la gestion sans perte de contrôle par les autorités élues, est en réalité perverse. Il n'y a pas de contenu politique dans la désignation routinière de personnes qui agissent ensuite à leur gré. Il y a aussi confusion des rôles: intérêt propre de l'entreprise (vis-à-vis du parti ou du Grand Conseil) ou intérêt du parti ou du Grand Conseil (vis-à-vis de l'entreprise)?

Une réhabilitation du politique passe en réalité par une séparation claire des fonctions et des personnes qui les exercent. Aux autorités élues la définition explicite du cadre financier et des objectifs – pouvant faire l'objet d'un contrat de prestations, par exemple. Au conseil d'administration une autonomie de gestion efficace dans ce contexte; s'il y a parmi ses membres des représentants des autorités, cela doit être pour qu'ils puissent recevoir des instructions avant les séances. Redéfinition du rôle du conseil, diminution du nombre de ses membres, dépolitisation, professionnalisation: cette évolution passe par l'établissement d'un profil général des administrateurs individuellement et du conseil collectivement (complémentarité et synergie entre les membres et avec la direction de l'entreprise). Le canton de Berne l'a fait dès 1995 déjà et fixe à neuf au maximum le nombre de membres d'un conseil d'administration d'une entreprise publique ou semi-publique.

## Des règles nouvelles au niveau fédéral

À l'échelon fédéral, le pas a été franchi avec les nouveaux conseils d'administration de Swisscom SA et de La Poste. Il est prévu pour les CFF. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et des communications (DETEC) a déjà imposé cette conception dans le cadre de la restructuration de l'entreprise de transports publics GFM, à Fribourg. Et il a envoyé des recommandations dans ce sens à tous les cantons et à toutes les entreprises de transports publics.

Une douloureuse révolution culturelle en perspective pour les partis genevois...

fb

## Précision

NOUS AVONS ANNONCÉ avec un peu d'empressement dans DP 1329 que le Conseil communal de Lausanne s'était prononcé le mardi 27 janvier sur la participation de la ville au capital SWA. Le discussion n'a pas décollé, les conseillers communaux étant resté à hauteur d'une tribune de stade. À suivre le mardi 10 février. *réd.*

# Comme un oiseau sur la branche...

*Le départ d'un grand commis de l'État de Vaud qui retourne au privé d'où il était venu pose le problème de la spécificité du travail de l'administration publique. Elle n'est pas un décalque de ce qui se fait dans les entreprises. Elle a sa spécificité qui devrait être valorisée. Elle devrait du même coup entraîner la mise en place de modes de fonctionnement plus lisibles.*

**A**INSI, DEUX ANS après son entrée en scène remarquée, Blaise Goetschin, chef du Service des finances de l'État de Vaud, tire sa révérence. Sa prise de fonction avait eu valeur exemplaire. Lorsque, cadre au Crédit suisse, il quitta la banque, il valorisa la gestion publique. Son transfert était pour lui, disait-on, un sacrifice financier. Sacrifice, si l'on peut dire, relatif, puisqu'il passait pour être mieux rétribué qu'un conseiller d'État, perte salariale réelle pourtant. Ce manque à gagner avait un sens: le service de la collectivité est une tâche noble. Hélas, cette preuve par l'acte se trouve aujourd'hui démentie. Blaise Goetschin ne résiste pas au pipeau d'une banque privée. Il gagnera deux fois plus, il sera le patron. Exit.

Il faut, dans le commentaire, respecter la liberté contractuelle. L'État doit pouvoir, sans procédure trop lourde, se séparer ou repositionner ses cadres supérieurs. La réciproque joue. La liberté doit être reconnue aux deux parties, sous réserve peut-être du respect de longs délais et d'un engagement minimum dans la durée.

## Spécificité publique

Mais cet épisode pose le problème plus général de la perméabilité entre le secteur civil et le secteur public. On peut dire que le Conseil d'État de cette législature, persuadé à juste titre d'une nécessaire mutation de l'administration, a cru résoudre la difficulté en faisant appel à ce que le privé offre de plus pointu (cadre ou consultant). Et pour que la chose passe bien, de les flanquer de grands communicateurs.

Suivant les postes à repourvoir l'exercice a ses limites. Le spécialiste œuvre à satisfaction dans sa spécialité. Ainsi Blaise Goetschin a introduit une gestion moderne de la trésorerie de l'État; il a su exiger d'être entouré de collaborateurs de haut niveau, bousculant la rigidité des classifications. Mais sur la tâche essentielle, l'assainissement des finances, il n'a pu que définir un cadre abstrait, technique. Conce-

vable dans une entreprise, mais inapplicable à l'État dans le délai imparti. Il y a des schémas, qui sont opérationnels pour une entreprise à but unique, mais qui ne conviennent pas à la diversité, fonctionnelle et territoriale, de l'administration publique.

## Politique et administration

Finalement, il faut admettre que certains postes-clés de l'administration ont un caractère politique. Il n'en résulte pas, et même pas du tout, que leurs titulaires doivent être inscrits à un parti. Mais qu'ils doivent avoir une vision politique. On objectera que c'est mélanger les genres: l'impulsion politique doit venir des magistrats, du collègue. Bien sûr, ce sont eux qui tranchent en dernier ressort. Encore qu'on n'ait pas toujours ce sentiment: qui a relu politiquement et attentivement le plan d'assainissement?

Sous le terme d'administration, on dissimule le rôle politique réel de certains chefs de grands services généraux. Ce sont eux qui suggèrent, ce sont eux qui décident de la faisabilité pratique. Mieux vaudrait faire apparaître leurs options au grand jour dans le processus de décision. L'autorité politique qui décide en dernière instance devrait connaître le mandat qu'ils ont reçu, les variantes qu'ils ont imaginées, les éventuelles contre-expertises qui ont été demandées, les motifs du choix proposé par le responsable politique. Le collègue devrait entendre avec le chef du Département le responsable d'un concept administratif. Paradoxalement les grands commis jouent un rôle déterminant devant les commissions parlementaires, mais pas devant l'autorité exécutive. Cette mise en lumière de leur rôle de proposition serait à la fois une valorisation et un meilleur contrôle.

## De haut en bas et de bas en haut

Les modèles qui aujourd'hui sont présentés de manière prédominante vont, apparemment, dans l'autre sens.

Le politique pense, définit un objectif, les moyens à disposition, les modalités de contrôle, puis il confie l'exécution à l'administration qui fait au mieux avec une marge de liberté entrepreneuriale. Ce schéma intéressant a le mérite de renforcer le prestige gouvernemental. Sauf que les politiques ne pensent pas tout seuls. Ils s'appuient sur des études, des suggestions, des propositions qui viennent en général de leur propre administration qui sera exécutrice du mandat.

## Visibilité

Il serait démocratiquement sain que ces pouvoirs réels qui vont de bas en haut apparaissent clairement. Leurs auteurs sortiraient d'un faux anonymat, les vrais arbitrages politiques en seraient valorisés. Nouvelle gestion publique ou pas, le but est de mettre au clair les responsabilités partout où elles s'exercent. *ag*

## INTOX

### Ron Hubbard, l'humaniste

**P**OUR AMÉLIORER leur ordinaire, l'Association suisse des employés de banque (ASEB) offre à ses membres toutes sortes de rabais et avantages à valoir chez divers commerçants et prestataires de services, dûment répertoriés dans un «Guide officiel d'achats et de loisirs». Certaines entreprises se contentent d'y passer une annonce, à l'instar de l'Université de Lausanne pour ses cours de vacances. À l'instar aussi, en pleine page sous la rubrique «désintoxication», du Centre Narconon des Plans-sur-Bex, filiale vaudoise d'une chaîne dont le premier maillon «fut fondé aux États-Unis par William Benitez en 1966, d'après les travaux de l'écrivain humaniste américain L. Ron Hubbard». La scientologie comme philosophie humaniste, voilà une étiquette qui a de quoi faire réfléchir les destructeurs d'«Objectif grandir». *yj*



# L'exercice de mémoire: un art

*La Suisse moderne fête un double anniversaire: la naissance de l'État fédéral en 1848 et, plus discret, les 200 ans de la République helvétique. Si cette dernière fut éphémère, elle consacra la chute de l'ancienne Confédération et l'avènement des principes républicains dans notre pays. Il y a quinze jours, le canton d'Argovie a célébré avec faste cette rupture historique. L'orateur principal, Peter von Matt, professeur de littérature allemande à l'Université de Zurich, a passionné son auditoire par une exploration du passé en rapport constant avec le présent. Extraits (adaptation française DP).*

**V**ON MATT COMMENCE par évoquer la légende argovienne du cavalier condamné à garder la tête tournée en arrière parce qu'il a commis un délit contre le droit et le devoir d'humanité.

«Ainsi peut-il en aller d'un pays à l'égard de son histoire. Il devrait regarder devant lui, libre et décidé, dressant des plans audacieux et confiant dans l'avenir. Mais une force terrifiante le force à tourner la tête en arrière. Il ne sait pas où il galope dans la nuit. Il ne voit que son passé et ne sait qu'en faire».

## Une mémoire créatrice est nécessaire

Peter von Matt rappelle ensuite que la mémoire n'est pas une malédiction: «Que serions-nous sans mémoire? La confiance en soi, l'assurance, l'identité ne dépendent-elle pas de la capacité à se remémorer le passé? Je suis celui que j'ai été. Que voilà une phrase simple et compliquée tout à la fois, aisément réfutable: j'ai donc bien changé. Mais cette réfutation ne fait que confirmer sa validité: c'est moi qui ai changé [...] La communauté politique aussi incline à n'entendre qu'une chose de la part des historiens: ah, quelle magnifique équipe nous formions alors tous ensemble! Ce désir n'est pas du tout déraisonnable. Car l'assurance et la confiance en soi naissent de cet enthousiasme pour un passé commun. Et à leur tour, cette assurance et cette confiance créent notre engouement face à l'avenir et nous donnent le courage de le façonner. Toute l'histoire de l'humanité se caractérise par ce même processus: une fois les ennemis extérieurs battus et les ennemis intérieurs pendus, l'Etat fraîchement instauré charge ses narrateurs et ses historiographes de lui inventer un passé glorieux [...]

» Une mémoire créatrice, j'emploie cette expression délibérément. Le passé ne nous est jamais simplement donné. Les commissions d'historiens les plus pointus, assis aux tables les plus longues et disposant des archives les plus fournies, ne peuvent nous restituer le passé une fois pour toutes: les choses furent ainsi et maintenant nous le savons, et c'est terminé. Le savoir ne suffit pas. Le savoir doit être vécu, expérimenté, accueilli par notre être tout entier.

» On dit volontiers: il faut établir les faits. Certes, mais c'est alors que commencent le travail de compréhension des faits et leur mise en relation. C'est maintenant que commence la recherche du sens qu'ont pour nous ces faits aujourd'hui. Et ce sens, on ne le trouve pas seulement dans les documents, les statistiques, les dossiers. La vérité historique exige une âme libre et un esprit inventif – une mémoire créatrice. Et c'est une tâche qui appartient à tous, non seulement aux historiens et aux historiennes qui s'échinent dans les sous-sols de nos archives. Être citoyen d'un État démocratique, c'est participer aux élections et aux votations. C'est également valoriser le passé de cet État pour le présent, dans un acte tout à la fois scientifique et artistique qui procure une conscience ferme de sa propre existence dans les soubresauts de l'Histoire, une identité politique. L'État démocratique représente l'une des plus hautes conquêtes de notre planète tourmentée, et là où il existe, il mérite l'adhésion de ses citoyennes et de ses citoyens, guidés par la raison et le cœur [...].

## Des fait à réinterpréter sans cesse

» Les faits sont établis. Témoignages et documents remplissent des volumes entiers. Cela ne nous rend pas plus facile l'exercice de mémoire. Rétrospectivement, la République helvétique peut apparaître comme un effroyable tumulte rempli de flammes et d'odeur de poudre. Les frontières sont alors perméables. Les armées françaises franchissent le Jura, les Autrichiens passent le Rhin, les Russes passent les Alpes. Et tous s'entrechoquent devant les murs de Zurich qui doit encore nourrir ces troupes [...]. Et lorsque nous nous trouvons aujourd'hui à Paris, sous l'Arc de Triomphe où sont gravés les noms de ces glorieuses batailles et que nous lisons, entre Austerlitz, Marengo et Borodino: Dietikon, et juste à côté Muotathal, nous ne savons plus si nous devons être fiers ou chagrinés d'une telle réputation. C'est la grandeur de la République helvétique de mettre constamment en échec nos interprétations définitives. C'est ici que nous éprouvons les limites de la glorification que nous recherchons si volontiers dans l'Histoire [...].

# xigeant

» La mémoire doit être créatrice. Cela signifie qu'elle a à décider ce qui nous importe aujourd'hui de cette époque et pourquoi nous voulons la commémorer avec respect et reconnaissance. Cette décision est un acte éthique. Elle dépend de ce en quoi nous nous reconnaissons politiquement et moralement aujourd'hui. La révolution de 1798, fondamentalement voulue et réalisée par des Suisses, avec la coopération de Suissesses, est née de la plus formidable vision de ce temps: à savoir que personne ne peut commander la pensée humaine. Tout découle de cet éclair qui a jailli dans le cerveau de ce siècle: l'idée de l'égalité – personne ne peut dominer l'autre par la naissance ou l'argent. [...]

## Les risques de la liberté

» À peine la pensée est-elle libre que la liberté revêt des formes variées et qu'apparaissent des pratiques politiques différentes. Tout d'abord s'affrontent les idées, puis les convictions, puis les revendications, puis les baïonnettes. La République helvétique a

connu ces affrontements. La volonté de liberté doit compter avec la guerre civile. Il vaut la peine d'étudier ce phénomène. Tout comme la vérité de l'Histoire, la liberté n'est jamais donnée une fois pour toutes. La liberté est un processus sans fin, lent et dangereux, toujours accompagné de traces de sang. Des morts jonchent le chemin de la Suisse moderne, de 1798 à 1848, de 1848 à 1998. Nous pouvons ignorer ces morts. Nous pouvons oublier la violence chronique et préférer les témoignages éminents de conciliation dont la Suisse a fait preuve. Cela n'est pas nécessaire.

## Construire sur la mémoire et non sur l'oubli

» L'oubli n'est pas un art. C'est l'exercice de mémoire équitable qui en est un. Ce pays a accompli un chemin suffisamment long pour regarder paisiblement en arrière, aussi bien les grandes réalisations de sa culture politique que les ombres et les fautes, et accepter tout cela comme siens. C'est de cette manière seulement que sa tête se meut

sur ses épaules, libre et sans crainte. Mais c'est ainsi également que le pays est armé pour affronter son avenir, avec d'anciens voisinages et de nouveaux alliés, avec un vieux sentiment de justice dans un monde du travail dominé par l'argent, avec une cordialité traditionnelle à l'égard des nouveaux compatriotes de toutes provenances, avec son antique opiniâtreté contre l'arrogance actuelle et avec sa vieille idée d'aide mutuelle dans une solidarité nouvelle élargie au monde entier». ■

## Oubliés...

SULPICE PILLER PUBLIE, dans *La Lutte syndicale*, une série d'articles sur «Les années de crise en Suisse». C'est dans la bonne tradition de l'éducation ouvrière visant à mettre en évidence la situation historique des travailleurs trop souvent omise dans les livres d'histoire.

Heureusement il y a des précédents. Deux exemples suisses allemands: en 1956, la Centrale suisse d'éducation ouvrière a publié un plan d'études sur l'histoire suisse de l'Ancien régime jusqu'à la première guerre mondiale. Parmi les points abordés ce sujet: «Neutralité ou État vassal de la France entre 1515 et 1798». (trad.)

Quelques années plus tôt, en 1912, la Fédération des ouvriers du bois (actuellement SIB) publiait en brochure les articles du Dr. Fritz Brupbacher sur la Révolution helvétique et le mouvement ouvrier en Suisse. On y mettait en évidence le fait que la classe ouvrière suisse était issue de paysans-ouvriers à domicile, d'une part, et des compagnons, d'autre part.

Un autre passage notait que les mercenaires au service étranger étaient aussi les précurseurs du prolétariat helvétique.

À relever que depuis un certain temps des groupements se sont formés pour étudier ces questions. C'est le cas, en Suisse romande, de l'Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier. (Adresse utile: case postale 104, 1000 Lausanne 17). cfp

## TEMPS DE TRAVAIL

# Le CERN et le compte épargne-temps

À RETENIR LE MODÈLE adopté par le Cern, organisme international qui compte plus de 2000 salariés et auquel participent 29 États.

«Chaque salarié volontaire peut acheter des jours de congé – par tranches de 5,5 jours – en diminuant son salaire. Une tranche coûte 2,5 % du salaire. Un salarié peut acheter, au maximum, quatre tranches, c'est-à-dire 22 jours de congés supplémentaires, ce qui entraîne une réduction de salaire de 10 %. Ces congés supplémentaires peuvent se cumuler sur plusieurs années, voire jusqu'à la retraite et doivent être pris en accord avec la direction. Les salariés peuvent s'engager pour un, deux ou trois ans ou pour une période indéterminée. Ils peuvent revenir sur leur décision mais avec un préavis de six mois. En échange de quarante tranches achetées (soit

180 jours de congés et 100 % d'un salaire annuel), la direction s'engage à embaucher un jeune.

» Sur 2400 personnes concernées par le dispositif, environ 1300 se sont portées volontaires. Au dernier pointage, elles avaient acheté 1547 tranches. La direction espère parvenir à 1600 tranches dans les jours qui viennent, ce qui permettra d'embaucher quarante jeunes. «Nous aurions parlé de réduction du temps de travail, les gens n'auraient pas suivi, car ils sont passionnés par leurs recherches et ne comptent pas leurs horaires, mais la capitalisation de congés les intéresse», se félicite Michel Vitasse (président de l'association du personnel), convaincu que le CERN peut également être un laboratoire social.

Frédéric Lemaître, in: *Le Monde*, 30 décembre 97.

# La sous-information sociale: danger !

Par Jean-Pierre Fragnière, professeur à l'École d'Études sociales et pédagogiques, de Lausanne.

**Les formes de l'action sociale sont foisonnantes. Mais les canaux d'information sur ces actions restent encore trop sectorisés ou fragmentaires. Or l'enjeu est essentiel pour la société: on ne peut faire valoir ses droits si l'on n'est pas informé.**

**L**E CHAMP COUVERT par les politiques et l'action sociales, c'est la première part du budget des ménages; c'est le plus gros morceau des budgets publics; c'est une dimension majeure des débats politiques actuels. L'AVS, le chômage, la prise en charge des toxicomanies, les prestations destinées aux personnes handicapées, l'assurance maternité, les revenus d'insertion, pas une semaine, voire un jour, sans que ces questions n'occupent le devant de la scène. Se pose la question de l'information. Elle existe mais elle est extrêmement atomisée. Face à des réalités complexes, mais si proches de notre quotidien, la situation actuelle peut être considérée comme dangereuse.

## Noyés dans la pléthore et la spécialisation

Il suffit de se promener dans une institution ou une bibliothèque spécialisées dans le secteur social pour observer la multiplicité des feuilles d'information, des bulletins et autres dossiers mis à la disposition du public. Bien sûr, c'est l'expression d'une certaine luxuriance de l'équipement social, c'est la légitime expression de la diversité des problèmes, c'est l'une des conséquences de la structure fédéraliste et de la répartition des tâches entre le public et le privé. Cependant, peut-on confondre l'organisation de l'action et l'organisation de l'information sur les prestations disponibles? Pour ce qui est de la spécialisation, dont on a reconnu les vertus, ses excès ont pris des proportions inacceptables. Faut-il que la voie d'accès aux services souhaités soit aussi longue et passe par tant d'intermédiaires?

Il serait inconvenant de passer sous silence des réalisations de qualité qui ont vu le jour au cours des dernières années. Ainsi, on a observé le remarquable effort de l'Office fédéral des assurances sociales qui a renoué sa revue *Sécurité sociale*. On a vu proliférer, dans les régions, les villes ou les secteurs d'activités, des répertoires et des guides fournis et soucieux de clarté: à Oron, à Lausanne, à l'Hospice général de Genève, dans les domaines de la famille, de la toxicomanie, de la vieillesse, etc. Ces initiatives soucieuses de qualité et de convivialité n'ont cependant guère réussi à briser les murs de l'atomisation et de la spécialisation.

## Fragilité des convergences

La volonté de fédérer les initiatives d'information sociale existe, en théorie. Les résultats sont beaucoup trop modestes. Ainsi, la revue *Repères*, appelée à être le canal d'information sociale de Suisse latine, a connu un démarrage prometteur; actuellement, elle essaye de survivre à de lourdes difficultés induites par les clivages que l'on sait. Les sites Internet qui ont vu le jour au cours des deux dernières années n'échappent pas à l'éparpillement et aux clivages institutionnels. Ce n'est pas demain qu'une chatte y retrouvera ses petits. Les efforts entrepris pour fédérer, au moins autour de la diffusion, les diverses éditions sociales en Suisse romande n'ont obtenu que des résultats limités, bien que prometteurs. Votre prochaine visite au Salon du livre vous permettra de le constater. Vouloir coopérer, c'est une chose, atteindre des objectifs significatifs, c'en est une autre.

Faut-il se résigner? Non, bien sûr. Quelques événements récents suggèrent que le projet en vaut encore la peine. Ainsi, la parution récente du premier *Dictionnaire suisse de politique sociale* montre qu'il est possible de mobiliser plus de 150 personnes prêtes à s'engager bénévolement dans une opération de synthèse et d'information d'un large public.

En mars 1998, un site Internet ([www.socialinfo.ch](http://www.socialinfo.ch)) proposera une information soucieuse de briser les clivages entre secteurs et disciplines en jouant la coopération contre le narcissisme.

Les efforts engagés par l'Association romande et tessinoise des institutions

d'action sociale (ARTIAS) pour promouvoir et coordonner l'action sociale sont chargés de promesses.

On peut espérer qu'au cours des deux prochaines années les projets engagés porteront leurs fruits. Il semble que la volonté y soit, reste à consolider les moyens et à organiser la convergence des énergies et des compétences.

## Passer la vitesse supérieure

L'optimisme est de bon aloi, mais il faut bien reconnaître que toute cette opération se développe entre l'impatience, la dispersion, le gaspillage et, parfois, l'insuffisance. Les défis que doivent affronter les politiques et l'action sociales dans le climat socio-économique actuel exigent une accélération de l'effort entrepris. Une population mieux informée est une population mieux en mesure de faire valoir ses droits et d'éviter des détours coûteux et frustrants. L'attente n'est plus de mise, il faut passer la vitesse supérieure. Pour quand les Assises romandes de l'information sociale? La réponse est entre les mains de celles et ceux qui détiennent un morceau de ressources, d'influence et de pouvoir. ■

*Dictionnaire suisse de politique sociale, Réalités sociales, 1997*

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:  
Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)  
Ont collaboré à ce numéro:  
François Brutsch (fb)  
Gérard Escher (ge)  
André Gavillet (ag)  
Yvette Jaggi (yj)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Albert Tille (at)

Le Forum: Jean-Pierre Fragnière  
Composition et maquette:  
Françoise Gavillet, Claude Pahud,  
Géraldine Savary  
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier  
Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:  
Imprimerie des Arts et Métiers SA,  
Abonnement annuel: 85 francs  
Étudiants, apprentis: 60 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)  
CCP: 10-15527-9



# Psychiatrie et droit des patients

**Le canton de Vaud révisé sa Loi sur la santé publique. Parmi les enjeux, les modalités d'exercice de la contrainte et des voies de recours pour les patients.**

**L**ES INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES traînent derrière elles un lourd boulet d'images effrayantes, de réputation d'institution totalitaire: douches froides, camisoles de force...

On voit bien comment le thème a pu devenir un lieu d'affrontement de sensibilités antagonistes, allant de l'anti-psychiatrie radicale, «il faut fermer les asiles», à une politique répressive, de rejet de l'«anormalité».

Rien de si extrême pourtant dans le débat qui se joue autour de la révision de la Loi sur la santé publique, dans le canton de Vaud. Le cadre juridique fédéral est changé par deux arrêts du Tribunal fédéral en 1991 et 1992: les cantons doivent revoir les modalités des traitements forcés et les conditions d'hospitalisation des patients contre leur gré. La Commission chargée de la révision de la loi, présidée par Eric Toriel, directeur des Hospices cantonaux, travaille à ces modifications. Son interrogation centrale: «quel sens donner à la loi sur la privation de la liberté à des fins d'assistance?»

## Débat sur fond de crise

Pour ne pas simplifier un débat déjà complexe, s'ajoutent les soucis financiers de l'État et les mesures d'économie. C'est ainsi que, selon M. Luc Pont, du Groupe d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP), les mesures de «contention» (limitation de mouvement) augmentent au milieu de cette décennie, avant de décroître. Hypo-

thèses retenues par M. Pont: le personnel médical, (moins nombreux?), dans un environnement en restructuration, s'est trouvé moins disponible, plus stressé, devant des patients rendus eux-mêmes plus stressés par une situation économique inquiétante. La contention est la réponse la plus facile pour le personnel en cas de surcharge; c'est aussi la plus humiliante pour les patients. Lui donner une base légale pourrait permettre des glissements.

Le GRAAP a alors formulé une série de revendications pour la défense des patients, dont les principales sont:

- le patient qui entre librement en clinique peut la quitter librement.
- il est interdit d'attacher un patient, même brièvement, sauf si celui-ci le demande. L'État doit veiller à la formation d'un personnel apte à maîtriser les situations de conflit, sans contention.
- un recours de première instance peut être adressé à une commission pluridisciplinaire indépendante de l'administration, composée d'un membre du barreau, d'un psychiatre indépendant et d'un représentant des patients. Le recours a un effet suspensif, sauf caractère d'urgence.
- contre la médicalisation outrancière et la contention, le GRAAP demande des divisions d'urgence plus petites et l'installation de chambres «douces», – pour décoller en paix.
- plus généralement, une relation de type partenarial entre médecins et patients, est mise en avant.

Ce sont ces points que le GRAAP, partie prenante de la commission char-

gée de la révision de la Loi, a défendus lors des six premières séances, avant de quitter la Commission, – ne se sentant pas suffisamment pris en compte, et isolé parmi de seuls employés de l'État.

• le GRAAP défend le principe de traitements différenciés selon les secteurs; l'attachement devant être exclu des institutions psychiatriques, alors qu'il est plus souvent admissible dans les EMS, par exemple.

## Éviter de nouvelles inégalités

A notre avis, si l'ensemble des revendications du GRAAP forment un tout cohérent, soutenu par une vision radicale de la dignité humaine, cette dernière revendication de traitement à part pour les patients psychiatriques est pour le moins paradoxale, et semble aller à l'encontre des buts que poursuit le GRAAP. N'est-ce pas en effet réintroduire des procédures de différenciation, d'exclusion. De l'avis de M. Jean Martin, Médecin cantonal: «Il y a un mérite à essayer de trouver aussi, au moins comme base, comme socle, des dispositions qui s'appliquent à tous les patients».

Le débat se poursuit donc dans la Commission sans la présence du GRAAP. Celui-ci s'est lancé dans une épreuve de force verbale – témoin le texte incendiaire «Un avant-projet vaudois légalise l'attachement des patients psychiques et sape leurs droits», paru dans son journal *Tout comme vous*, et placé sur son site Internet.

Il est pourtant de première importance que le GRAAP participe au processus de consultation. Cette association a comblé en effet la béance grave de notre système de santé qu'était le manque de passerelles entre le monde asilaire et la société «normale». Son expérience acquise et sa représentativité sont indispensables.

Et les positions ne semblent pas si inconciliables. Jean Martin: «Aux soignants qui se sentent responsables des malheurs du monde, je leur dis que l'autonomie du patient est le premier principe.» *cp*

*Tout comme vous* N° 59, octobre 97 et N° 60, décembre 97 et site Internet: <http://www.graap.ch>

**À** GENÈVE, DEPUIS UNE dizaine d'années, la Loi psychiatrique prévoit l'existence de conseillers accompagnants, médiateurs indépendants à la disposition des patients. (Dans le projet vaudois, des représentants thérapeutiques désignés par les patients sont prévus).

À Genève, le principe de la sortie libre en cas d'entrée libre est admis. (Vaud: le médecin-chef peut mettre son veto); l'attachement est censé ne plus exister depuis longtemps; un système de médiateur est mis en place depuis 1992; la loi reconnaît la valeur des dispositions anticipées.

Dans l'avant projet de loi fribourgeois sont prévus: des médiateurs accompagnants; la possibilité de dispositions anticipées (choix du traitement avant la perte du discernement); la représentation des organisations de patients dans la commission de recours; la décision conjointe de deux médecins pour le placement d'un patient psychiatrique à des fins d'assistance. L'attachement serait autorisé par décision du responsable médical de l'institution, ainsi que le principe de stérilisation de patients incapables de discernement.

L'attachement est interdit à Genève, à Neuchâtel et en Valais.

# Confiance d'hier, méfiance d'aujourd'hui

*Aujourd'hui l'opinion s'émeut des progrès de la science. L'apparition de la brebis Dolly dans le champ des possibles scientifiques a réveillé les peurs.*

*Pourtant les manipulations expérimentales existent depuis longtemps.*

*Explications.*

L'ÊTRE DE LABORATOIRE S'étonne; voici une question fascinante: comment une cellule totipotente, qui peut donner naissance à une cellule du foie, un globule blanc ou un glorieux neurone, restreint-elle son répertoire en mûrissant, pour ne devenir qu'un de ces possibles? Elle garde pourtant dans son noyau toute l'information génétique de sa toute-puissance; peut-on la réveiller? Les cellules cancéreuses sont-elles justement celles qui ont retrouvé leur potentiel? Voici encore une technique pour approcher cette question: une injection microscopique du noyau d'une cellule adulte dans un œuf auquel on a enlevé son noyau sera-t-elle capable, malgré son âge, de guider le développement de cet œuf? Voilà une réponse: Dolly; et encore: le Docteur Seed, provocateur de Chicago. Voilà aussi le Protocole de Paris, signé par dix-sept pays européens le 12 janvier, interdisant l'utilisation du «clonage humain pour la reproduction». Ou bien la déclaration unanime des 186 États membres de l'Unesco en novembre 1997, appelant à l'interdiction du clonage humain (déclaration non contraignante). D'un côté, l'étude des secrets du développement de l'embryon, de l'autre l'impression que la fin de l'humanité est imminente si un seul être humain est cloné.

## Confiance passée

Les manipulations expérimentales qui nous ont amené Dolly ont commencé il y a une quarantaine d'années avec le transfert de noyaux de cellules de têtards dans des œufs de grenouilles (Gurdon, 1952). Expériences similaires chez la souris, dont une très célèbre au début des années quatre-vingt menée à Genève par Karl Illmensee (plus tard, «l'affaire Illmensee» jettera des doutes sur la réalité des souris clonées). Quoi qu'il en soit, la perception publique en était positive, «Première Mondiale à Genève», et ces souris placées dans un contexte de recherche sur le cancer et de développement embryonnaire. La confiance provenait aussi du fait suivant: de ces expériences on déduisit que plus jeune était le donneur, plus grande était la chance d'obtenir un clone vivant; en particulier, le clonage

à partir d'une cellule adulte était réputé impossible. Notons que, malgré Dolly, le débat est encore ouvert; d'une part, la cellule prélevée dans la glande mammaire d'un mouton adulte pour créer Dolly était peut-être indifférenciée; d'autre part, Dolly n'a pas vécu assez longtemps pour prouver qu'elle est un mouton à vieillissement normal.

## Craintes présentes

Que s'est-il donc passé? Deux hypothèses: la perception que nous avons de la science a changé; la science elle-même a changé. Bhopal, Tchernobyl, Superphénix qui n'a jamais marché correctement jettent des doutes, justifiés, sur la capacité de la science lourde à régler réellement nos problèmes. La science aujourd'hui est en position défensive. Mais plus fondamentalement, la science paie aujourd'hui le prix de ce qu'elle a ardemment désiré: être efficace. L'université s'est ouverte (ou désire s'ouvrir) sur l'économie. Bref, la recherche doit être utile. Une preuve? L'article qui suit la publication du clonage de Dolly, par la même équipe, est intitulé «Moutons transgéniques pour le facteur IX humain produits par transfert de noyaux de fibroblastes fœtaux transfectés». En clair: nous savons produire des brebis – par clonage – dont le lait contient une protéine nécessaire au traitement d'hémophiles; extraire cette protéine de ce lait sera moins dangereux que de l'extraire du sang humain. Dolly? Ça sert à faire du facteur IX.

Le public est convaincu que loin d'être en quête de vérité solitaire, le chercheur d'aujourd'hui veut mettre sur le marché le résultat de ces recherches. La science devient donc plus «dangereuse», il faut la limiter par des cadres légaux comme ceux du Protocole de Paris, mais aussi par des cadres de soutien; car seule une université forte ne bradera pas son savoir! Une université (parmi d'autres lieux) où l'on se rappellera que la recherche ne sert pas seulement à trouver des traitements et des solutions, mais aussi à former des gens capables d'en évaluer la portée et de poser des questions.

*Science*, 19.12.1997, pp. 2038-9 et 2130-2133; *Nature*, 15.1.98, 218-219.